

Délibération n° 2 Convention avec l'ANRU

Ce nouveau PNRU inclut le quartier Dravemont et c'est évidemment une bonne chose que de réhabiliter ce quartier qui s'est beaucoup dégradé.

La philosophie de ce projet et les différents objectifs qui le composent permettront de refaire de Dravemont un quartier attractif et vivant, agréable pour ses habitants et les utilisateurs des nombreux équipements et services qui s'y trouvent.

Nous souhaiterions qu'une attention particulière soit apportée à l'intégration du quartier dans l'ensemble urbain qui l'entoure. L'impact de la pénétrante Est, qui le sépare du reste de Floirac en créant une césure importante, n'est pour le moment pas étudié dans ce projet. Il faudrait envisager des liaisons propres à atténuer cette coupure et favoriser les déplacements doux, pour les piétons et les vélos en particulier.

Il conviendrait également d'être attentifs dans les projets envisagés à réduire l'impact écologique et environnemental des travaux en privilégiant la rénovation de l'existant et la réhabilitation plutôt que la destruction-reconstruction. Des équipements comme l'école de musique et l'auditorium, le centre social, pourraient être réhabilités. L'auditorium en particulier, équipement récent inauguré il y a environ quinze ans.

La possibilité d'extension de la ligne A du tram au-delà du terminus doit également être préservée. Il conviendra d'être vigilant à ne pas rendre cette option impossible.

Nous souhaitons donc que la réflexion concernant le renouvellement de ce quartier se poursuive en intégrant des critères écologiques qui nous semblent très importants pour parvenir à un résultat optimal.

Délibération n° 7 Budgets participatifs

La participation des habitants au choix de certains éléments du budget est évidemment une action très intéressante pour intégrer la voix des habitants au processus de décision même si cela ne représente qu'une part réduite du budget.

Il serait intéressant que cette démarche s'amplifie pour sensibiliser les citoyens à l'élaboration du budget de la ville en mettant en place des outils et des techniques d'animation appropriés pour leur permettre d'effectuer des choix éclairés s'exprimant dans des modes de consultation adaptés : votation, referendum, etc....

Délibération n° 12 Mutualisation. Avenant n° 5.

Notre groupe n'était pas favorable à la mutualisation des services et pensait que la ville pouvait continuer à prendre en charge la gestion de son domaine d'intervention.

L'attribution de compensation des charges de mutualisation est bien sûr une dépense évolutive. Jusqu'où irons-nous dans cette voie avec la révision des niveaux de service si elle se poursuit et intègre de plus en plus de pans de l'activité de nos services propres ?

Nous restons donc opposés à ce processus.